



Journée circuit Exonération de responsabilité

CAROLE (Fr) - vendredi 29 aout 2025

Le **vendredi 29 aout 2025** les pilotes obtiendront la possibilité de se dérouler sur le circuit de **Carole**.

Quelques modalités pratiques

- Briefing à 8.00h précis pour chaque participant.
- Il y a 5 sessions prévues par groupe :
- L' " exonération de responsabilité" doit être signée avant le commencement de la journée circuit.

REEMPLIR EN MAJUSCULES S.V.P.

Nom & prénom :

Rue : Nr. Ville: Code postale.....

Pays : Téléphone ou GSM : /

Date de naissance: / / E-mail :

Marque et type de moto:

Personne à contacter en cas d'accident : Nom.....Tel.....

| | | |
|------|----------------------------|--|
| Gr 1 | SBK & SSP | |
| Gr 2 | SBK, SSP, Youngtimer & BTT | |
| Gr 3 | Youngtimer & BTT | |
| Gr 4 | Yamaha R3 & R7 | |
| Gr 5 | Freetech & Classic 50cc | |
| Gr 6 | Sidecars | |

2^e partie ci- dessous à remplir et signer également svp!!!

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné, déclare participer à la journée circuit de ma propre initiative.

Je déclare renoncer à moi-même et mes propriétés, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint(e), enfants) et nos assureurs à tout recours contre

1. Les propriétaire (s) et le gestionnaire de circuit (s) du circuit;
2. L'organisateur (s) de l'événement;
3. Les autres participants, les propriétaires des véhicules participants et les autres utilisateurs du circuit;
4. La personne nommée, les bénévoles et les délégués de la mission des individus ou des organismes mentionnés ci-dessus au paragraphe 1.2 et 3;
5. Les assureurs des organismes des personnes énumérées aux paragraphes 1,2,3 et 4;

Il sera renoncé à toutes réclamations vertu de l'article 1382 à 1386 bis du Code Civil, ainsi que pour tous dommages, aussi bien matériels que moral.

Je déclare également avoir pris connaissance du "Règlement Général" de l'organisation et m'engage à le respecter.

REGLEMENT GENERAL

ART 1. DEFINITION

« Journée circuit » Ostend Motor Sport le 29 aout 2025 est une rencontre amical de motocyclistes sur le circuit de Carole

ART 2. ORGANISATION

L'organisation est en mains de "k.v. Ostend Motor Sport v.z.w."

Tous participants et visiteurs se doivent de respecter les consignes de l'organisation. Ceci autant sur le paddock que sur la piste.

ART 3. VEHICULES AUTORISES

Toutes les motos doivent circuler en bon état technique (bons pneus, bons freins, pas de fuite d'huile). Les rétroviseurs doivent être démontés ou repliés vers l'intérieur, tout comme les phares. Les leviers de frein et d'embrayage ne peuvent pas être endommagés ou être tordus. Il est formellement interdit de prêter votre véhicule à des pilotes non- inscrits.

ART 4. CONDUCTEUR

Les conducteurs doivent être dans la possession d'un permis de moto valable. De éventuelles exceptions seront déterminées par l'organisation. Aucun passager ne sera accepté sur la piste.

ART 5. EQUIPEMENT

Bottes, gants et équipement de cuir ou autres vêtements de sécurité sont obligatoires. Une protection de dos est conseillée. Chaque participant doit être habillé de manière sécurisée et le corps entier doit être couvert par un vêtement non-inflammable.

ART 6. CODE DE CONDUITE

Les sessions prévues sont seulement un entraînement. Toute notion de compétition est formellement exclue, tous les conducteurs se doivent de conduire dans cet esprit. On ne doit pas entraver les autres conducteurs.

La signalisation des commissaires doit toujours être respectée.

Chaque participant désigné comme dangereux par l'organisation, sera immédiatement et sans préavis exclus de toute participation ultérieure. Dans ce cas il n'y a pas d'appel possible.

Aucun véhicule de l'organisation ne pourra être dépassé tant qu'il se trouvera sur la piste.

L'organisation se réserve le droit de changer les participants de groupe si ceci se voit d'être nécessaire.

La moto et le conducteur seront marqués par un autocollant et un bracelet. Cela servira comme un billet d'entrée.

ART 7. ACCES JUSQU'A LA PITSTRAAT

Seuls les participants qui se présenteront pour la session suivante seront acceptés dans la pitlane. Les visiteurs ont accès jusqu'à la pitzone avec l'autorisation de l'organisateur. La limitation dans la pitlane est de 60km/h. Une infraction à cette règle peut entraîner l'exclusion du conducteur.

ART 8. PADDOCK

La limitation dans le paddock est de 10 km/h. Une infraction à cette règle peut entraîner l'exclusion du conducteur.

ART 9. DOMMAGES-VOLES

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de biens endommagés ou volés. Tous les dégâts causés aux infrastructures dans et autour du circuit seront facturés au responsable des dégâts.

ART 10. INSCRIPTION TARDIVE

Ceux dont l'inscription est tardive et ceux qui manquent le briefing se verra (peut – être) perdre le droit de participation.

ART 11. ANNULATION

Toute annulation après le 22 août 2025 peut être refusée par raisons administratives. Les conditions météo ne peuvent être utilisées comme raison d'annulation.

Les candidats refusés pour cause de manque de place, seront intégralement remboursés par un virement sur le numéro de compte donné par le participant.

ART 12. ALCOOL – DROGUES

La consommation de boissons alcoolisées ou de drogues est strictement interdite jusqu'à la fin de la dernière session. Une infraction à cette règle peut entraîner l'exclusion du conducteur.

ART 13. FORCE MAJEURE

En cas d'annulation temporaire ou permanente de l'événement en raison de force majeure, l'organisme ne peut pas être tenu responsable. On ne peut pas prétendre un remboursement partiel ou complet par l'organisation.

NOM PILOTE: SIGNATURE PILOTE *:.....

DATE : / / 2025

* Précédé par : **Mention manuscrite «du et approuvé» + Signature**